

## COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 05 JUIN 2025 – 18h30

Salle du Conseil, Mairie de Saint Vincent

Convocation du 19 mai 2025,

Ordre du jour :

- Amendes de police – Sécurisation de la RD26
- Achat d'une balayeuse RABAUD – Multinet 2400
- Demande de fonds de concours - balayeuse
- Questions diverses

### Liste des membres

- **Présents** : COSTE Yves, VAZ DE AZEVEDO José, DENIZIOT David, AUDRAS Martine, BERTHAUT Marie, DARSEZ Alexis, DISSAY Anne-Marie, PRUGNE Sophie, ROUX Bruno, VERLHAC Jean-Pierre.
- **Absents** : /

**Président de séance** : COSTE Yves

**Secrétaire de séance** : AUDRAS Martine

Monsieur MASSACRIER, habitant de Saint-Vincent, travaille à la Ville d'Issoire depuis quelques mois. Il est venu expliquer au Conseil Municipal que, suite à la création de la nouvelle école, les jeux présents dans les cours de récréation allaient être vendus. L'ensemble du conseil est favorable pour que Monsieur COSTE se renseigne des modalités auprès de Monsieur BARRAUD, Maire d'Issoire. Ces jeux pourraient être installés derrière la Mairie.

### 1 – DCM 12/2025 : DOSSIER D'AMENDES DE POLICE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des amendes de police, il serait possible de réaliser des aménagements pour la sécurité de la RD26. Les services du Conseil Départemental ont proposé la mise-en-place de deux panneaux lumineux 50 qui s'allumeraient uniquement en cas de dépassement de la vitesse limitée. Ces deux panneaux seraient installés Route de la Sagne.

**Décision du conseil.** 10 votes POUR.

### 2 – DCM 13/2025 : ACHAT D'UNE BALAYEUSE RABAUX MULTINET 2400

Le Conseil Municipal expose au Conseil Municipal que la commune d'Anzat-Le-Luguet vend sa balayeuse de marque RABAUD, modèle : Multinet, d'une largeur de 2m40 achetée neuve en août 2021 chez A-MEYNIEL à Issoire. La commune s'en sépare après s'en être très peu servie.

Monsieur le Maire a échangé avec le Maire d'Anzat-le-Luguet pour lui acheter 7200€ (sept mille deux cents euros).

**Décision du conseil.** 10 votes POUR.

### 3 – DCM 14/2025 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - BALAYEUSE

Monsieur le Maire expose que le solde disponible en faveur de la commune est de 5 018€.

Il est possible de demander des fonds de concours pour l'achat de la balayeuse à la commune d'Anzat-le-Luguet. Monsieur le Maire rappelle que les fonds de concours ne sont disponibles que le temps du mandat en cours et qu'il peut être opportun de les utiliser.

L'offre de rachat de la balayeuse est d'un montant de 7 200€.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Balayeuse	<b>7 200€</b>	Fonds de concours	<b>3 599€</b>
		Part de la commune	<b>3 601€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 200€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 200€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,**

**Décision du conseil.** 10 votes POUR.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Plusieurs devis ont été réalisés pour la réhabilitation de la porte d'entrée de la Mairie. Aucun n'a été signé pour le moment.
- Le délaissé de route vers le stade va être refait prochainement. Le Conseil Département, propriétaire de cette route a ouvert les fonds pour entreprendre les travaux.
- Jean-Pierre VERLHAC, Vice-Président du SIVOM d'intérêt scolaire de la Couze Pavin fait un point sur les travaux au Château de Saint-Cirgues. Le chantier avance bien.

La séance est levée à 20h00

### **Table des délibérations.**

DCM 12/2025	<b>DOSSIER D'AMENDES DE POLICE</b>
DCM 13/2025	<b>ACHAT D'UNE BALAYEUSE RBAUX MULTINET 2400</b>
DCM 14/2025	<b>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - BALAYEUSE</b>